

Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ?¹

Gilles Maréchal^a, Alexiane Spanu^b

^aChef du service Europe et international,
direction de la Prospective, de l'ouverture et du développement durable (DIPODD),
conseil général des Côtes-d'Armor, 1 place du Général de Gaulle, BP 2371, 22023 Saint-Brieuc
^bAnimatrice-formatrice chargée du développement des circuits courts en agriculture durable
AFIPAR Poitou-Charentes, 12 bis rue Saint-Pierre, 79500 Melle

marechalgilles@cg22.fr ; alexianespanu@hotmail.fr

Circuits courts et pratiques environnementales : quelques indices

L'écoute des conversations sur les marchés montre que le produit acheté à un producteur local est perçu comme quasiment synonyme d'aliment « écologique », ou « sans traitement », voire « biologique ». Des enquêtes menées dans des magasins collectifs locaux ou points de vente directe montrent que beaucoup d'acheteurs pensent acquérir un produit bio, alors que seuls certains producteurs sont certifiés. La question est d'ailleurs une source intarissable de discussions, voire de frictions dans les projets collectifs de commercialisation qui associent des agriculteurs certifiés en agriculture biologique et d'autres qui ne le sont pas.

Cette perception que l'on pourrait juger infondée repose cependant sur des éléments concrets. Des enquêtes menées en milieu péri-urbain (Rennes Métropole) ou rural (Pays de Dinan) montrent que parmi les vendeurs directs sur les marchés, les fournisseurs de paniers et les adhérents de magasins collectifs, presque un sur trois est en production biologique certifiée, alors que les bios ne représentent que 3 % de la population agricole générale en Bretagne. Pour les points de vente à la ferme à Rennes Métropole, le pourcentage des certifiés est certes deux fois moindre, mais encore très largement supérieur à ces 3 %. Une enquête de la Fédération régionale des agrobiologistes de Bretagne (FRAB) évalue à 38 % la proportion d'agriculteurs biologiques pratiquant les circuits courts², alors que le recensement de l'agriculture de 2000 évalue cette pratique à moins de 7 % dans la population agricole en Bretagne.

L'agriculture biologique nous offre un indice pour réfléchir à l'existence d'un lien éventuel entre commercialisation en circuits courts et pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, mais n'épuise pas le sujet. Il est en effet opportun d'élargir la réflexion à toute une palette de modes de production différenciés sur le plan environnemental. La certification biologique a l'avantage de fournir des repères clairs (on est certifié ou pas) mais ne recouvre pas à elle seule l'ensemble des pratiques d'intérêt écologique, et reste muette sur certaines questions comme le paysage, les consommations énergétiques ou la biodiversité.

1. Lors de la rédaction de cet article, Gilles Maréchal était coordinateur régional de la Fédération des centres d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM) de Bretagne.

2. Chiffres de la vente directe en circuits courts, édition 2007.

Une question brûlante dans le contexte breton

La recherche d'un lien entre mode de commercialisation et mode de production revêt une couleur particulière dans le contexte breton. Les organisations de développement agricole qui se sont intéressées à cette question travaillent en même temps à la promotion de pratiques de production écologiquement saines (agriculture durable et biologique) et à celle des circuits courts de commercialisation. Or elles constatent que les agriculteurs inscrits dans les deux types de démarches rencontrent des difficultés comparables pour faire reconnaître leur démarche, voire souffrent dans certains cas de la même stigmatisation. Ce trait commun peut s'illustrer par le vocable « atypique » accolé à ces projets, en particulier pour les jeunes qui en sont porteurs. Ils connaissent des obstacles de même nature pour accéder au foncier, par exemple. Le recensement agricole de 2000 chiffrait à 18 % la proportion de fermes en vente directe en moyenne nationale, contre 7 % en Bretagne. La pratique de la vente directe y est moins courante et « normale » que dans d'autres régions, à l'agriculture plus diversifiée et moins marquée par le poids des filières animales à destination du marché de masse.

Par ailleurs, l'état écologique de la Bretagne, et en particulier de l'eau, pose la question des impacts de l'agriculture sur l'environnement de façon plus aiguë qu'ailleurs. De nombreuses tentatives ont été développées pour amener les agriculteurs à des pratiques de production moins agressives. Les résultats obtenus par les moyens classiques en agriculture, les subventions directes, sont restés médiocres. Or, des expériences européennes montrent que certaines collectivités ont inclus des instruments d'intervention publique inédits, reposant en particulier sur l'achat à destination de la restauration collective et les circuits courts, dans leurs stratégies de préservation de la qualité des eaux et de l'environnement.

Dans le discours des collectivités, la mention de bénéfices environnementaux liés aux circuits courts est récurrente, sans preuves matérielles fortes. La question du lien entre circuits courts et production environnementalement vertueuse peut donc aussi avoir une portée pratique en matière de politiques publiques : la promotion des circuits courts, incluant l'achat public d'aliments locaux, peut-elle entrer dans la panoplie des instruments mis en œuvre pour réduire les impacts de l'agriculture sur l'environnement ?

Un tour d'horizon de la littérature et de l'expérience de notre réseau partenarial a vite montré le peu d'information disponible sur le sujet. Mais il a aussi montré la pertinence de la question, qui suscitait immédiatement quantité d'hypothèses. Des interprétations mécanistes étaient courantes, par exemple : « Si je pratique les circuits courts, la pression de mes clients m'oblige à me convertir à la bio », ou, à l'opposé, « Ma production bio me permet de trouver facilement une clientèle en circuits courts ». Ces deux principes, que l'on peut schématiser par CC => PE (les circuits courts induisent des pratiques environnementales³) ou à l'opposé PE => CC (les pratiques environnementales induisent les circuits courts), apparaissent simplistes. L'histoire de plusieurs exploitations révèle les interactions constantes entre l'évolution du système de production et celle du système de commercialisation. On observe également que les individus (leur personnalité, leurs relations, *etc.*) occupent une place importante dans la réalisation des changements.

Tâtonnements pour une méthode adaptée

Il s'agissait donc de trouver un mode d'exploration de la réalité vécue sur les exploitations qui ne soit pas trop directement dépendant d'une hypothèse de départ. La voie privilégiée dans un premier temps consistait à comparer les pratiques en lien direct avec l'environnement (par exemple le niveau de fertilisation, l'usage de pesticides, la valorisation de la biodiversité, la préservation du paysage) dans des exploitations en circuits courts par rapport à la moyenne des exploitations. Cette voie aurait reposé sur la constitution d'un échantillon de fermes, le relevé d'information, et la mise en regard de celles-ci

3. Terme simplifié que nous reprenons dans la suite pour désigner les pratiques de production visant des objectifs environnementaux plus ambitieux que ceux de l'agriculture conventionnelle ou raisonnée.

par rapport à une moyenne statistique. Mais la recherche de sources statistiques suffisamment précises sur les questions environnementales n'a rien donné. Nous avons donc été amenés à adopter une méthode compréhensive, pour explorer la perception et les actes d'agriculteurs dans des exploitations commercialisant au moins partiellement en circuits courts, tant il était délicat d'arrêter une définition *a priori* des pratiques environnementales vertueuses.



Notre approche s'appuyait sur le concept de Système alimentaire territorialisé, défini pour les besoins d'une recherche action menée en Bretagne⁴. Il définit les circuits courts par un nombre limité d'intermédiaires, la proximité géographique et les interactions systémiques entretenues entre les acteurs. En effet, les enquêtes montrent que les exploitations en circuits courts mettent en œuvre conjointement plusieurs modalités de circuits courts, près de 3 en moyenne pour les plus professionnalisées. Cette approche nous a amenés à prêter une attention particulière à l'insertion territoriale des agriculteurs au sein de réseaux territoriaux, de nature professionnelle ou sociale. L'échantillon d'agriculteurs à rencontrer devait donc contenir à la fois des représentants de réseaux prônant des pratiques environnementales alternatives au modèle breton, des représentants des réseaux liés aux pratiques conventionnelles et des agriculteurs hors réseaux.

Trois hypothèses ont déterminé le choix des entretiens à réaliser :

- les consommateurs ont un rôle dans l'adoption de meilleures pratiques environnementales et ce rôle peut différer en fonction des modalités de circuit court utilisées. C'est ce qui semble ressortir des études faites sur les AMAP⁵ ;
- les démarches collectives d'agriculteurs ont un rôle dans l'adoption de pratiques environnementales. Des exemples d'échanges constructifs au sein d'un groupe de producteurs vendant en magasin collectif nous amènent à formuler cette hypothèse ;
- les différents réseaux agricoles sont porteurs de valeurs et de savoirs spécifiques, ce qui a une influence dans l'adoption de pratiques environnementales. Cette hypothèse relève plutôt de connaissances relatives à la diffusion des innovations.

4. Voir http://www.civam-bretagne.org/civam.php?pj=132&ref_rub=21&ref=59

5. AMAP : Association pour le maintien de l'agriculture paysanne.

Le contexte de l'étude menée mérite ici un détour. La question posée s'inscrit à la croisée de deux projets de recherche coopérative : le projet SALT (Systèmes alimentaires territorialisés) est soutenu par le Conseil régional de Bretagne dans le cadre de sa ligne de financement Appropriation sociale des sciences ; le projet CREPE (Co-operative research on environmental problems in Europe) bénéficie du financement du programme Science in society de l'Union européenne. L'un et l'autre ont pour but de permettre la collaboration de chercheurs inscrits dans des institutions de recherche formelle avec des représentants de la société civile. Dans ce cas d'espèce, ce sont ces relations croisées qui ont permis d'aboutir. D'une part, les acteurs de la recherche se sont trouvés confrontés à une question inédite posée par la société civile qui a éveillé leur curiosité et stimulé leur réflexion. D'autre part, l'intervention des « professionnels de la recherche » a permis l'élaboration d'une méthode pour répondre à cette question. En particulier, une sociologue du comité de pilotage a évité que l'enquête ne soit basée que sur les seules déclarations des intéressés, dont le discours est cadré par leurs réseaux de référence ou le langage « environnementalement correct » que les agriculteurs ont appris à parler au fil des législations successives. Les travaux de terrain se sont donc basés sur les trajectoires des exploitants et de leur ferme, et les actions réellement mises en œuvre.

Trois trajectoires types

Une quinzaine d'entretiens approfondis ont été réalisés, auprès de producteurs qui mettent en œuvre une commercialisation en circuits courts. Nous avons veillé à la diversité des personnes rencontrées en ce qui concerne les points suivants : type de production, part de la production vendue en circuits courts, formes de circuits courts utilisées, implication dans un projet collectif de commercialisation en circuit court, appartenance à un réseau agricole formel.

Les entretiens ont permis de mettre au jour trois types de positionnements. Bien entendu, ces trois profils ne constituent pas des catégories étanches, mais relèvent plutôt de l'idéal-type. Notre expérience de terrain montre cependant que ces catégories, pour schématiques qu'elles soient, « parlent » aux agriculteurs qui perçoivent clairement des cas concrets derrière leurs caractéristiques.

Commercialisation partielle en circuits courts sans changement des pratiques environnementales

Certains agriculteurs, pratiquant à l'origine une agriculture conventionnelle, intègrent une part minoritaire de commercialisation en circuits courts dans leur schéma de vente. Cette adoption est largement contrainte, et liée à des menaces directes sur la santé économique de l'exploitation et le revenu des exploitants. Les motivations sont donc essentiellement de rétablir ou d'améliorer une situation économique préoccupante. Ainsi, face à un avis de son expert-comptable « Si vous continuez comme ça, dans 3-4 ans, vous mettez la clé sous la porte », pour Hervé, « Il fallait trouver quelque chose pour s'en sortir ». Les circuits courts sont mis en œuvre à un niveau faible comparé au volume total (par exemple 5% des œufs d'un poulailler industriel), de façon à perturber le moins possible le système en place. Certains schémas sont particulièrement adaptés à cette contrainte, qui se traduit par la recherche d'un temps et d'un investissement faibles à consacrer aux circuits courts : par exemple la vente d'œufs à la ferme, ou l'abattage régulier d'un bovin, ou un atelier à part pour une production très saisonnée comme les pommes.

Les personnes que nous avons rencontrées et qui illustraient ce positionnement se situent clairement dans une démarche très individuelle : « Moi [...] j'en ai rien à foutre, le voisin y fait c'qu'il fait et puis c'est tout. Moi, j'fais mon boulot, point à la ligne ». Elles accordent peu d'importance au développement ou au renforcement de leur réseau social par leur activité de commercialisation. Les relations avec la clientèle restent assez sommaires, et peu centrées sur l'acte de production : « Moi, quand j'ai commencé, j'ai dit aux gens que c'était de l'industriel, point à la ligne ». D'après d'autres enquêtes, nous savons que la relation directe avec le producteur, même peu approfondie, peut représenter une motivation pour les consommateurs. Mais nous avons aussi rencontré des exemples d'achats groupés, par exemple d'œufs, qui permettent d'obtenir des prix très compétitifs pour des ménages à faible revenu.

L'attention à l'environnement ne fait pas partie des préoccupations premières de ces agriculteurs. C'est le cas de Joseph qui ne veut pas « qu'on l'embête avec l'environnement et avec les nouvelles demandes sociétales ». Et la vente en circuits courts provoque peu d'interactions stimulantes pour progresser dans ce sens, en particulier parce cette question n'est pas non plus prioritaire pour les clients. Les agriculteurs de ce groupe n'envisagent pas de consacrer du temps et de l'énergie à faire évoluer tout leur système de production en raison d'une part minoritaire de leur activité, même si elle n'est pas négligeable pour la santé économique de leur ferme. Le cadre de référence est celui du modèle productiviste, avec un fort attachement au travail et à la technique.

Même si notre échantillonnage n'a aucune valeur statistique, d'autant que ces personnes ne sont pas enclines à participer à une enquête sur des sujets qui les motivent peu, il semble que ce profil soit assez peu répandu. On peut penser qu'il correspond en Bretagne à ce qui est perçu comme une réminiscence de la vente directe obligée et subie, dont les agriculteurs se sont libérés lors de la phase de modernisation de l'agriculture (Durand, 2007). Des enquêtes de terrain montrent qu'une évolution est en cours vers une professionnalisation croissante de la vente en circuits courts, associée à une augmentation de la part vendue en direct. Ce modèle de vente directe très minoritaire et subie pourrait être perçu comme déclinant. Mais dans le même temps, les avantages économiques de la vente directe sont perçus de façon plus nette, et les réticences du réseau culturel de référence (chambres d'Agriculture, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) commencent à se relâcher. L'intérêt pour, puis le passage en circuits courts entrent donc progressivement dans la panoplie des pratiques légitimées, ce qui amène certaines exploitations à une pratique minoritaire coexistant avec une part dominante de circuits longs de filières.

Un nouveau regard sur l'économie de l'exploitation et des changements dans les pratiques environnementales

Dans ce groupe, les agriculteurs sont pour la plupart des éleveurs qui ont fait le choix d'une commercialisation en circuits courts, parfois minoritaire, de façon plus pro-active que dans le groupe précédent. Les motivations essentielles pour « l'entrée dans le métier » procèdent de deux démarches : soit le respect d'une tradition familiale, les exploitants reprenant une activité déjà menée par leurs parents, par fidélité ; soit la volonté de proposer directement aux consommateurs de « bons produits », en valorisant un mode de production différencié déjà en place, ou en faisant évoluer les pratiques. Ces éleveurs sont issus de pratiques conventionnelles tout à fait classiques, mais dans les deux cas ils valorisent le « goût d'antan » ou une certaine qualité gustative.

Cette volonté de commercialiser en circuits courts, largement hybridée avec la poursuite de la vente dans les circuits classiques, induit une réflexion sur le système d'exploitation. La réflexion économique du groupe précédent est le reflet du mode productiviste, où ce sont les quantités, les recettes brutes qui sont considérées comme le gage de la bonne santé économique : « Plus je vends, plus je gagne ». Confrontés à l'impossibilité physique, pour des raisons de temps de travail, d'augmenter les recettes par les quantités, les éleveurs du présent groupe renouvellent leur regard sur la santé économique de l'exploitation à partir de la valeur ajoutée : « Mon bénéfice, ce sont les recettes moins les dépenses ». La nécessité de réfléchir aux recettes, puisque les prix ne sont plus déterminés par l'extérieur, amène aussi ces agriculteurs à envisager d'augmenter la valeur ajoutée en diminuant les dépenses. En régime de croisière, valeur ajoutée et revenu se suivent en effet. Et c'est à ce niveau que leur réflexion rejoint une problématique environnementale puisque font partie des charges sur lesquelles on peut jouer l'aliment pour animaux acheté à l'extérieur, les engrais et pesticides, *etc.*

Il n'est pas indifférent que les éleveurs soient très présents dans ce groupe, dans la mesure où les charges sont très élevées dans l'élevage conventionnel et peuvent donc offrir une marge de manœuvre importante pour améliorer la valeur ajoutée. Le terme d'autonomie de l'élevage revient fréquemment dans les déclarations pour qualifier cette démarche qui vise à réduire le montant des dépenses contraintes à l'extérieur. Pour dépenser moins, et gagner plus, il est fait appel à ce que le territoire de l'exploitation peut offrir, en particulier pour l'alimentation des animaux, ce qu'on

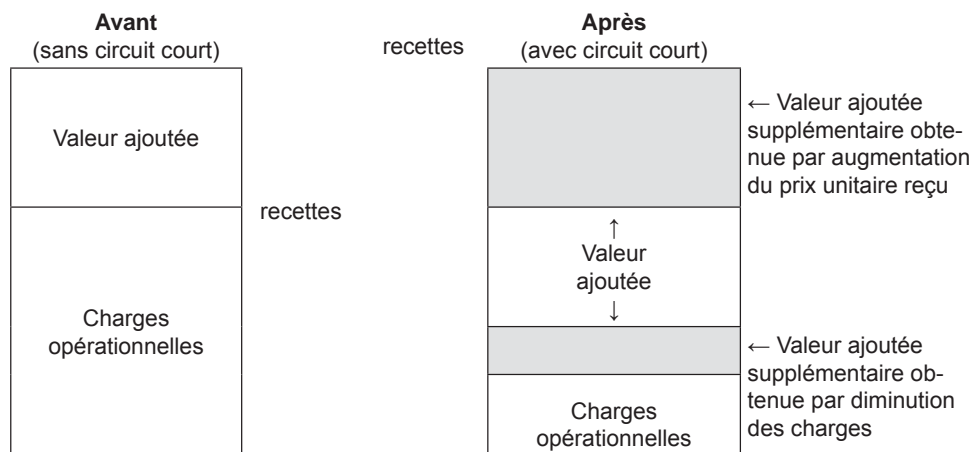


Figure 1. Valeur ajoutée et charges opérationnelles d'une unité de production avant et après la commercialisation en circuits courts.

appelle « lien au sol ». Il y a donc remise en cause implicite du modèle agricole du hors-sol par l'usage de systèmes herbagers en particulier.

La figure 1 illustre la réflexion à laquelle convie la commercialisation en circuits courts, sur une unité de production (en observant que la charge supplémentaire de travail nécessite souvent une diminution des quantités produites). Cette représentation est hors échelle, et ne s'appuie pas sur des chiffres relevés sur le terrain, sa seule ambition étant d'illustrer la démarche intellectuelle des exploitants.

Les décisions prises ne couvrent pas toujours l'organisation globale de l'exploitation. Mais certaines décisions, dont la portée paraît limitée dans un premier temps, provoquent un changement progressif. Ainsi, ce couple qui est prêt à faire des efforts pour fournir la ferme-auberge de voisins qu'ils apprécient décide de se prémunir contre les organismes génétiquement modifiés. « C'est Accueil paysan qui a soulevé c'problème [silence]. Mais bon, moi, les OGM, j'pense qu'c'est quand même compliqué parce que quand on entend les scientifiques [...], même eux, ils sont pas tous du même avis. Alors j'dirais « dans l'doute, abstiens-toi ! ». C'est ce qui l'amène à utiliser du tourteau de lin, certifié non OGM, à la place du tourteau de soja.

L'adoucissement des impacts environnementaux n'est pas recherché pour lui-même, mais il est le résultat d'un raisonnement économique. Cette évolution suppose cependant un certain prix à payer sur le plan social et psychologique. Les agriculteurs de ce groupe ont pour système de référence principal le « modèle breton ». Or celui-ci suppose une certaine conformité aux pratiques dominantes et notamment le respect des normes diffusées par les *missi dominici* que sont les techniciens : « Si l'technicien vous l'dit pas, vous faites la bêtise et puis la police des Eaux passe et... amende ! ». Même si les valeurs de ces agriculteurs sont très individualistes, ils n'en restent pas moins très attachés à celles de leur groupe de référence, desquelles ils ne veulent pas se couper. Cela peut les amener à vivre douloureusement leur « différence » par rapport aux « vrais agriculteurs » qui possèdent plus de bétail, des tracteurs plus puissants. Même lorsqu'elles sont dictées par des choix financiers, considérés comme valides dans leur cadre, ils ne sont pas prêts à assumer des évolutions qui les couperaient de leur groupe de référence, les isolant encore plus. Ils s'imposent donc une limite dans « l'originalité » pour ne pas couper les ponts avec « la profession ». Ansaloni, dans un travail portant sur l'innovation dans le domaine de la production (2004), en arrivait à des conclusions voisines : si les innovations partielles en matière d'environnement sont reconnues, la reconfiguration complète

du système d'exploitation est ressentie par l'environnement professionnel comme une marque de rupture, qui génère un certain rejet.

Une rupture dans le mode de commercialisation, une rupture dans le mode de production

Cette rupture est au contraire assumée, voire revendiquée par certains agriculteurs. Ceux-ci, que l'on peut qualifier d'alternatifs, associent le « chamboulement » de leur système de commercialisation à celui de leurs pratiques environnementales. Cette double évolution est complexe et échappe aux schémas simplistes cités en introduction CC => PE ou PE => CC. Les évolutions dans les domaines commercial et productif s'imbriquent et s'appuient mutuellement.

Contrairement au groupe précédent, les motivations pour l'adoption des circuits courts comportent fréquemment une dimension d'engagement. La vie économique saine de l'exploitation est certes prise en compte mais la ferme est aussi considérée comme partie, voire emblème, d'un « grand tout » sur lequel les décisions particulières pèsent. On compte dans les rangs de ces agriculteurs nombre de personnes engagées dans des mouvements associatifs, tiers-mondistes, politiques ou syndicaux. Le qualificatif de « paysan » est souvent employé par ces agriculteurs, et couvre régulièrement une dimension syndicale (la Confédération paysanne étant opposée à la FNSEA considérée comme l'emblème de l'agriculture conventionnelle), mais la dépasse. Si le terme d'autonomie revient de façon récurrente dans le discours, il est utilisé dans une autre acception que celle du groupe précédent : celui-ci recherche une autonomie de l'élevage, centrée sur des procédés techniques économes, alors que l'autonomie revendiquée ici par le groupe des « alternatifs » est plus large et vise essentiellement la capacité de décision autonome sur l'exploitation par la prise de distance vis-à-vis des normes du « modèle breton » : « Parce que l'agriculture productiviste, elle est vraiment pas respectueuse des personnes, quoi », « Est-ce que je fais bien par rapport au monde dans lequel je vis aujourd'hui ? ».

Un nombre important de ces agriculteurs a pratiqué à un moment un système conventionnel : « Parce que nous, par rapport à notre formation agricole, on était un peu empreints de N-P-K quand même ! On en a bouffé de l'azote ! Et donc, du coup, [...] il fallait aussi que nous, on arrive à se dédouaner de ça, à un moment ». Ils ont donc connu la situation d'arrachement par rapport à un groupe de référence que redoutent les exploitants du groupe précédent. Mais ils ont recomposé un nouvel environnement social dans lequel ils s'insèrent. Cette sécurité psychologique et affective leur permet de multiplier les innovations qui seraient autrement source d'instabilité. Suivant une logique de « il n'y a que le premier pas qui compte », théorisée sous le nom d'*opting out* (désengagement) par Pollan (2006), leurs ruptures peuvent être cumulatives. Dans leur vision de la société, adopter des pratiques de production respectueuses de l'environnement et des pratiques commerciales proches des personnes relève d'une même démarche, s'irrigue aux mêmes engagements. Il est à cet égard intéressant de rappeler que la définition de l'agriculture biologique chez ses pionniers japonais incluait à la fois les pratiques productives et un mode de commercialisation en circuits courts, le *tei-kei* (Maréchal, 2008). L'usage des circuits courts et de techniques respectueuses de l'environnement ne sont pas vécus comme une rupture : « On n'a pas changé fondamentalement. On a eu une vraie démarche de progression. Moi je pense que le truc il est là ».

Dans ce cadre, l'autonomie conquise par la maîtrise au moins partielle des ventes permet l'expérimentation : « On a fait nos apprentissages ici ! Donc nos premiers clients ont fait leurs apprentissages avec nous, quoi ! [...] En même temps, on apprend vachement mieux comme ça ». De façon cumulative, les expériences tentées en matière de commercialisation ouvrent un espace pour d'autres expériences en matière de système de production, par la réduction du cheptel, la valorisation des ressources locales. L'adoption du cahier des charges de l'agriculture biologique est fréquemment en ligne de mire, à la fois comme une référence mais aussi comme un élément de réassurance sociale, qui valide la qualité d'une démarche globale.

Quelques réponses à nos hypothèses de départ

Consommateurs et pratiques environnementales

Une certaine « légende dorée » veut que les interactions directes entre producteurs et consommateurs dans le cadre des circuits courts amènent les producteurs à prêter une attention plus soutenue à leurs pratiques environnementales. Cette hypothèse, au-delà des poncifs, était validée par des conversations de terrain. Mais nos entretiens approfondis ne révèlent rien de tel. La méthode retenue, qui consiste à décrire l'itinéraire d'une exploitation, est peu inductive sur ce genre de sujet, et peu propice au discours cadré. Elle montre que les producteurs ne citent pas spontanément l'influence du face-à-face avec les consommateurs parmi les éléments déterminants. Ils vont même parfois jusqu'à dire le contraire : « Y'a pratiquement pas d'questions sur l'alimentation. Contrairement à ce que j'entends à la télé et tout ça... ».

Mais ce résultat quelque peu contre-intuitif ne signifie pas pour autant que l'influence des consommateurs est nulle. Cette explication banale s'ancre dans une conception mécanique. Les consommateurs réclament certaines pratiques, et l'expriment directement lors de conversations face-à-face avec les producteurs. En réaction, ceux-ci intégreront (au bout d'un temps plus ou moins long) ces exigences dans leur activité. Dans nos entretiens, nous avons plutôt relevé une influence plus indirecte : « Si tu veux, le bouche-à-oreille, la communication la plus saine commercialement parlant, a fait que les gens qui viennent ici connaissent déjà, savent où ils mettent les pieds. Ils savent comment on travaille [...] Après, dire qu'ils ont envie de savoir exactement les ingrédients qui composent tel ou tel produit... J'dirais qu'ils s'en foutent pas mais... On travaille en confiance, quoi. C'est un partenariat. ». Les producteurs projettent, par anticipation ou généralisation, des attentes de « leurs » consommateurs, même si ceux-ci ne les expriment pas explicitement et longuement dans des situations de face-à-face. Ces situations sont très peu citées spontanément, et les producteurs se réfèrent au consommateur au singulier, c'est-à-dire à une représentation construite de l'image du consommateur plus qu'au consommateur individualisé et nommé qu'ils côtoient. Ils sont pourtant attentifs et prévenants vis-à-vis de ces consommateurs sortis de l'anonymat entretenu par les filières. Mais ils élaborent un va-et-vient conceptuel entre la figure théorique du consommateur qu'ils construisent à partir de sources multiples (leur fréquentation directe certes, mais aussi les médias, les collègues agriculteurs, les syndicats) et les figures en chair et en os qu'ils fréquentent. Il ne saurait être question de « tromper le consommateur » derrière lequel se profile clairement la figure des acheteurs réels que l'on côtoie. Cette démarche vaut aussi pour la production sans engagement environnemental particulier, l'élément-clé étant la transparence : rappelons la citation « Moi, quand j'ai commencé, j'ai dit aux gens que c'était de l'industriel, point à la ligne ».

Cette volonté de sincérité, terme qui nous semble plus approprié que le mot transparence, n'est bien entendu pas généralisée. Certains producteurs maîtrisent un art du flou ou de la litote qui permet de suggérer des qualités flatteuses pour le produit ou le mode de production. Ce qui peut être nuisible à ceux qui jouent le jeu : « Là on a un gars qui fait de la vente directe à partir de la porcherie de ses beaux-parents mais bon, si y faut mettre des hormones pour produire le cochon, on mettra des hormones. C'est là qu'on risque d'avoir des problèmes ... C'est là que le consommateur, il faudra qu'il soit bien averti. ». La question du recours à une confiance globale est une des caractéristiques de la vente directe, où les aspects relationnels et psychologiques prennent le pas sur la froide définition de normes. Benezech (2007) et Amemiya *et al.* (2007) montrent qu'au-delà de la diversité des « mondes » (selon la terminologie de l'économie des grandeurs⁶) dans lesquels s'expriment les circuits courts, les relations de confiance interpersonnelle sont fondatrices de la transaction.

6. L'économie des grandeurs, issue des travaux de Luc Boltanski (sociologue) et Laurent Thévenot (économiste), analyse les organisations en termes de conventions et d'accords. Dans toute organisation, les acteurs sont insérés dans des situations à la fois conflictuelles et coopératives. Dans ces situations, et dans l'action, les personnes se réfèrent à des « mondes ». Boltanski et Thévenot distinguent ainsi 6 mondes selon 6 registres de référence : opinion, domestique, inspiration, civique, industriel, marchand. À l'intérieur de ces « mondes », les « grandeurs » sont des systèmes d'équivalences partagés qui permettent à chacun de se repérer dans la situation et de nouer des relations. Voir Boltanski et Thévenot, 1991.

L'influence des consommateurs existe donc bel et bien mais n'agit pas, ou peu, comme on la présente généralement – en la réduisant à l'expression sans ambiguïté de demandes précises – dans une confrontation face-à-face.

Démarches collectives de producteurs et pratiques environnementales

Si le consommateur n'influence les pratiques que de façon indirecte, il semble qu'au contraire les contacts entre producteurs délimitent une arène très propice aux évolutions. Or, la plupart des pratiques de circuits courts induisent une part de collectif. La vente directe à la ferme est la modalité la moins concernée (rappelons, sans que l'on puisse inférer de lien de cause à effet, que dans nos enquêtes il s'agit de la modalité à plus faible taux d'agriculteurs biologiques). Mais même un marché composé de stands individuels comporte une part de collectif : il n'est pour s'en persuader que d'observer les groupes qui se forment à l'heure du café ou le troc des invendus en fin de marché.

Certaines démarches formalisent la vie collective, par exemple les points de vente collectifs. Une anecdote, antérieure à nos enquêtes, nous semble révélatrice. Une séance de travail regroupait des membres d'un point de vente collectif en vue de définir un cahier des charges environnemental pour l'agrément des producteurs. L'ordre du jour en est venu à l'usage de produits de traitement pour se débarrasser du rumex, avec des points de vue divergents. Une longue conversation s'est alors engagée sur les méthodes des uns et des autres vis-à-vis du rumex, dans une démarche que l'on pourrait qualifier d'éducation populaire entremêlant pratiques de terrain, examen des implications politiques et aspirations philosophiques. L'évolution d'une ferme vers le non-OGM, observée au cours de l'enquête et citée plus haut, provient aussi de la réflexion née par l'insertion dans un réseau.

Depuis lors, nous avons observé de multiples exemples, confirmés par les entretiens, de ces interactions entre producteurs. La question environnementale est particulièrement sensible en Bretagne et les confrontations entre producteurs rarement sereines. Or, elle surgit dès que le thème d'une rencontre porte sur la production agricole. Quand des agriculteurs qui ne partagent pas une vision commune sur les pratiques environnementales traitent d'une question de commercialisation, l'environnement, et donc le conflit, ne surgissent pas aussi rapidement et spontanément. Certaines caractéristiques ou aspirations communes, par exemple l'aspect gratifiant de la relation avec le consommateur, permettent de contourner, au moins temporairement ou partiellement, le « sujet qui fâche ». Ce qui ne veut pas dire qu'il disparaît, mais il perd une part de sa centralité.

Nous concluons de notre étude que ce n'est sans doute pas le fait « circuits courts » en tant que tel qui favorise des apprentissages vertueux chez les producteurs. Il s'agit plutôt de la création de nouvelles interactions, de nouvelles arènes d'échange entre producteurs, moins conflictualisées que l'ordinaire. L'important, pour les questions environnementales, ne serait donc pas que les circuits courts fassent l'objet de discussions collectives, mais que ces discussions ouvrent des lieux où il faut se parler. Cette conclusion comporte des conséquences pratiques importantes pour un mouvement comme celui des centres d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), par exemple. Si, comme en Bretagne, une des priorités est le développement de pratiques de production respectueuses de l'environnement, il est essentiel de maximiser les interactions entre producteurs dans les projets de circuits courts, ce qui amène à privilégier certaines modalités comme les points de vente collectifs, les marchés de producteurs ou les paniers associant les produits de plusieurs fermes, ou bien à créer des espaces d'échanges pour les démarches individuelles.

Réseaux agricoles de référence et pratiques environnementales

L'exploitation des trois trajectoires observées lors des entretiens montre la vigueur de la référence à un code culturel partagé par un groupe. La fidélité aux normes de ce groupe de référence nous semble une composante majeure des trajectoires, plus ou moins excentriques. Cet attachement se manifeste sous plusieurs dimensions.

Il existe manifestement une composante idéologique, qui distingue de façon évidente le premier groupe et le troisième par les critiques adressées à l'autre. D'un côté, « Y'en a certains, ils sont bien gentils mais on les met sur le Larzac à garder 3 chèvres et 4 moutons ! Et puis derrière, les

revenus ?! ». De l'autre, à propos du modèle breton : « C'est produire toujours plus, [...] peu importent les conséquences sur les personnes, l'environnement, sur les autres pays aussi. [Cette agriculture] est souvent basée sur produire à pas cher [...]. Tout est détruit, quoi. Enfin bon... Moi, c'est pas ma conception de l'agriculture et aussi de la société en général. ».

Le premier groupe se définit par la fidélité au modèle breton. Il assume à la fois que l'excellence technique permettant de produire plus a un statut plus élevé que les contraintes environnementales, et que les actes de production et de commercialisation sont deux variables largement indépendantes, le second devant être délégué. À l'opposé, le troisième groupe englobe dans une même recherche de pratiques alternatives le souci des impacts sur l'environnement et la reconquête d'une autonomie en matière de commercialisation. Il trace une sorte d'équation entre les dimensions multiples de l'environnement et des circuits courts, comme au commencement des *teikei*⁷ au Japon, dans les années 60. On retrouve dans l'opposition entre ces groupes, qui expriment tous deux des discours se réclamant du développement durable, les lignes de fracture qui séparent la conception dite faible de la durabilité⁸ et sa conception dite forte⁹ ou la décroissance, plus axées sur les évolutions culturelles et sociales.

Mais cette divergence idéologique n'épuise pas les différences. Un groupe de référence c'est certes un corpus idéologique, avec les valeurs et les normes qui l'animent, mais c'est aussi un rassemblement parfois physique d'individus qui parlent, échangent, s'épaulent, construisent ensemble. Or, dans le contexte breton, l'adoption de la commercialisation en circuits courts, comme celle de pratiques environnementales comme l'agriculture biologique, est susceptible d'être vue par l'environnement social comme une volonté de rupture, et par l'agriculteur comme un arrachement. Les relations de voisinage, les coups de main, voire les disponibilités de matériel de la CUMA¹⁰ peuvent s'en trouver affectés. Dès lors, la « déviance » que peut représenter la pratique des circuits courts exige pour certains des gages de « normalité » par rapport au groupe de référence, simplement pour y rester et y garder son statut. Ceux qui par contre se résolvent à la séparation ont fréquemment besoin d'espaces de réassurance, et de reconstituer un groupe social d'amitiés, de relations professionnelles. S'ils se tournent alors vers des réseaux alternatifs, ceux-ci encouragent une rupture supplémentaire. La richesse relationnelle des circuits courts, avec les citoyens, avec d'autres producteurs mais aussi fréquemment les élus, les artisans, offre des opportunités multiples pour tisser des liens : le circuit court est aussi un court-circuit.

Conclusion

Les enquêtes que nous avons menées étaient en grande partie exploratoires, pour commencer à réfléchir à un sujet que l'on sentait « monter ». Elles se confrontaient à un tissu d'affirmations gratuites ou de lieux communs qui embrouillent singulièrement à la fois la connaissance et le débat démocratique. Cette première exploration conduit à reconsidérer des hypothèses tirées de l'expérience commune. Les réponses aux questions posées ne sont donc pas triviales puisqu'elles contredisent parfois les hypothèses. Le nombre restreint d'entretiens sur lesquels s'appuie l'étude ne permet pas de proposer des conclusions générales, d'autant qu'il est probable que le contexte breton ait une influence déterminante. Par contre, elle permet d'examiner différemment des stratégies et des pratiques de développement agricole de terrain. Elle vient en effet éclairer d'un nouveau jour les

7. En 1965, après les empoisonnements au mercure de Minamata, des mères de famille japonaises ont fondé les premiers *teikei*. En échange de l'achat par souscription de sa production, le paysan s'engage à fournir des aliments exempts de produits chimiques. Le mot *teikei* est composé de deux caractères montrant l'action de se tendre la main, de s'entraider. Le désir de relations sociales, autant que d'une alimentation saine, est très présent dans le texte fondateur des *teikei*, élaboré autour de 10 principes en 1978 par Teruo Ichiraku. Aujourd'hui, avec la concentration urbaine, les *teikei* ont évolué en coopératives de consommateurs qui commercialisent des produits de l'agriculture biologique. Au Japon, un foyer sur quatre participe à un *teikei* (16 millions de personnes en 1993). Sur le lien entre *teikei* et AMAP, voir Maréchal, 2008.

8. La conception dite « faible » du développement durable postule avec les économistes néoclassiques et Hartwick qu'il y a substitution possible entre capital artificiel (richesse créée) et capital naturel (ressources naturelles) par le recours à la technologie.

9. Dans cette hypothèse, défendue par Daly (1990), le stock de capital naturel ne doit pas baisser. Daly soutient que capital naturel et capital artificiel sont complémentaires et non substitués.

10. Coopérative d'utilisation de matériel agricole.

nombreuses enquêtes et données de terrain (entre 2004 et 2008, plus de 1200 entrevues ont été menées par la fédération des CIVAM de Bretagne, avec des producteurs ou des consommateurs).

En ce qui concerne le rôle des consommateurs, les entretiens réalisés amènent à reconsidérer les mécanismes par lesquels les consommateurs influent sur les pratiques environnementales de producteurs. Plutôt que par influence directe, issue d'exigences exprimées lors des situations de face-à-face que permet la vente directe, les consommateurs ou plutôt le consommateur intervient en tant que représentation construite, voire idéalisée, à partir de multiples sources. Les interactions entre producteurs permettent notamment de stabiliser ou d'affiner cette représentation du consommateur et de ses attentes. Pour les acteurs de terrain qui veulent faire évoluer les pratiques de production vers une meilleure prise en compte de l'environnement, cette étude invite à ne pas se reposer sur la seule attente d'effets directs issus de la « pression » des consommateurs individuels.

D'une manière plus générale et au-delà du rôle des consommateurs, nous relevons le fait que les circuits courts peuvent délimiter des lieux d'échanges et d'expérimentations particulièrement propices au changement de pratiques agricoles. En effet, les interactions entre agriculteurs en circuits courts permettent d'établir de réels lieux de confrontation d'expériences, de cheminement intellectuel et d'apprentissage pratique. Ainsi, dans une perspective d'amélioration des pratiques environnementales, le renforcement des interactions entre producteurs est de première importance pour les agents de terrain qui veulent s'appuyer sur les circuits courts en tant que « ferment de changement ».

Il convient également de revenir sur l'attachement, voire la fidélité, des producteurs aux réseaux¹¹ auxquels ils se réfèrent. En conséquence, le changement passe aussi par l'évolution ou non du discours et des actions des différents réseaux. Le recours à un groupe de référence concerne aussi bien les opinions exprimées que l'insertion dans des réseaux professionnels ou amicaux. Il en ressort pour l'action de terrain que le profil du deuxième groupe identifié ouvre des pistes d'action concrète pour une amélioration des pratiques environnementales en ouvrant des espaces de commercialisation en circuits courts, ce qui peut valider des stratégies de collectivités sensibles à l'exploration de cette voie.

Notre étude exploratoire sur les circuits courts et l'environnement permet par ailleurs d'affiner des questions qu'il est pertinent de se poser, à la fois dans une perspective de recherche et dans la construction de l'action de terrain :

- quelles sont les interactions entre consommateurs et producteurs qui amènent ceux-ci à adopter des pratiques de production environnementalement vertueuses ?
- quels sont les phénomènes d'action collective entre producteurs que l'on peut mobiliser pour favoriser les évolutions dans la conduite des exploitations ?
- quels producteurs et quels contextes sont favorables pour l'adoption d'une production écologiquement soutenable en liaison avec les circuits courts ? Comment éviter un déracinement socio-culturel trop brutal pour de potentiels innovateurs ?

Certains des éléments de réponse de notre étude ouvrent dès à présent des champs d'action pour les agents de développement rural. L'exploration de ces nouvelles questions, désormais formulées plus précisément, permettra de prendre du recul vis-à-vis du phénomène en pleine expansion des circuits courts alors que le besoin d'améliorer les pratiques environnementales persiste au niveau de la production. Elle contribuera à renouveler les références aussi bien pour l'action collective des producteurs que pour l'action publique. Celle-ci commence à emprunter en France des instruments mis en œuvre dans d'autres pays, qui jouent sur l'achat en circuit court, par les acteurs publics ou privés, comme stimulant pour une meilleure prise en compte de l'environnement ■

11. Ici, il est important d'avoir en tête les interactions complexes entre réseaux et producteurs : les producteurs participent à la fois à la constitution et à la vie des réseaux, et sont influencés à la fois par la culture et l'action collective.

Références bibliographiques

- AMEMIYA H. (dir.), 2007. *L'agriculture participative : dynamiques bretonnes de la vente directe*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 212 p.
- ANSALONI M., 2004. *Modèles d'agriculture en Bretagne. Entre concurrence et hybridation*. Mémoire de fin d'études de l'École nationale supérieure agronomique de Rennes. FRCIVAM Bretagne, 93 p.
- BATTERSHILL M.R.J., GILG A.W., 1998. Traditional low intensity farming: evidence of the role of vente directe in supporting such farms in Northwest France, and some implications for conservation policy. *Journal of rural studies*, 14(4), 475-486.
- BENEZECH D., 2007. Les ressorts de l'échange des produits alimentaires différenciés : de l'information à la confiance. In Amemiya H. (dir.), *L'agriculture participative : dynamiques bretonnes de la vente directe*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 137-149.
- BENITEZ A.A., ROQUE O., 2005. Proximités et aménités environnementales produites par l'agriculture. In Torre A., Filippi M. (dir.), *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*. INRA Éditions, « Un point sur... », Paris.
- BERNARD C., DUFOUR A., MUNDLER P., 2008. Pratiques collectives de vente directe : approche comparée des points de vente collectifs (PVC) et des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes. In G. Maréchal (dir.), *Les circuits courts alimentaires : bien manger dans les territoires*. Educagri, Dijon, 141-159.
- BOLTANSKI L., THÉVENOT L., 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur* (rééd.). Gallimard, « NRF Essais », Paris, 485 p.
- CARDONA A., 2007. *La diffusion des circuits courts alimentaires : expression d'un changement dans le secteur agricole ?* Mémoire de master II en sociologie de l'action, École doctorale de Sciences Po, Paris, 84 p.
- CHAUVIN L., FALAISE D., FÉRET S. (coord.), 2005. Pour un développement durable en agriculture. Évaluer la durabilité d'un système de production, approche globale, méthodes et diagnostics. *Cahiers techniques de l'agriculture durable*, CIVAM, Réseau agriculture durable, 60 p.
- DENÉCHÈRE F., 2007. *Repères pour une approche économique des circuits courts dans leur territoire : concepts et méthodes pour leur compréhension et évaluation*. Mémoire de fin d'études de l'École nationale supérieure d'agronomie de Rennes. Fédération régionale CIVAM Bretagne, 60 p.
- DENÉCHÈRE F., DURAND G., MARÉCHAL G., 2008. Systèmes alimentaires territorialisés : les circuits courts comme vecteur de développement territorial. In G. Maréchal (dir.), *Les circuits courts alimentaires : bien manger dans les territoires*. Educagri, Dijon, 161-171.
- DUBUISSON-QUELLIER S., LAMINE C., 2003. L'action sur les marchés comme répertoire pour l'action politique. Conditions et limites de l'engagement des consommateurs. *Colloque du GERMM : Les mobilisations altermondialistes*, Paris, décembre 2003, <http://www.afsp.msh-paris.fr/activite/groupe/germm/collgermm03txt/germm03dubuissonlamine.pdf>
- DUBUISSON-QUELLIER S., LE VELLY R., 2008. Les circuits courts entre alternative et hybridation », In G. Maréchal (dir.), *Les circuits courts alimentaires : bien manger dans les territoires*. Educagri, Dijon, 103-111.
- DUINE R., 2008. *Étude de faisabilité. La mise en place d'une filière courte de produits agricoles sur le Pays de Dinan*. Conseil de développement du Pays de Dinan, septembre 2008.
- DURAND G., 2007. La vente directe en Bretagne : phénomène marginal ou nouvelle manière d'exercer le métier d'agriculteur ? In Amemiya H. (dir.), *L'agriculture participative : dynamiques bretonnes de la vente directe*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 65-78.
- FÉDÉRATION RÉGIONALE DES AGROBIOLOGISTES DE BRETAGNE, 2008. *Chiffres de la vente directe en circuits courts, édition 2007*. Document interne de la FRAB.
- FÉDÉRATION RÉGIONALE CIVAM BRETAGNE, 2008. *Évaluation de l'importance économique et sociale de la vente directe à la ferme de produits agricoles dans la communauté d'agglomération de Rennes Métropole*. FRCIVAM-Agrocampus Rennes.
- LAMINE C., 2008. *Les AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?* Éditions Y. Michel, Gap, 163 p.
- LE CARO Y., DANIEL R., 2007. Les motivations des agriculteurs d'après une enquête auprès des vendeurs directs en Bretagne, In Amemiya H. (dir.), *L'agriculture participative : dynamiques bretonnes de la vente directe*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 95-124.
- LE MER Y., 2007. Les pratiques de trois « agriculteurs » vendeurs directs de leurs produits, In Amemiya H. (dir.) : *L'agriculture participative : dynamiques bretonnes de la vente directe*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 125-136.
- MARÉCHAL G., 2004. *New farmers, from standards to real life*. Colloque PEKEA, Bangkok. <http://en.pekea-fr.org/Bgkpapers/Marechal.doc>
- MARÉCHAL G. (coord.), 2007. *Histoires d'en vivre, film (25 mn, DVD). In : Accompagner des projets agri-ruraux. Cahier de ressources pour les acteurs de l'accompagnement*, FRCIVAM Bretagne, Cesson-Sévigné.

- MARÉCHAL G. (coord.), 2008. *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*. Educagri, Dijon, 213 p.
- MARÉCHAL G., 2008. Du *teikei* à l'AMAP : esprit, es-tu là ? II^e Colloque du Programme de recherche d'intérêt régional Vente directe Bretagne-Japon. *L'agriculture participative. Pourquoi, comment, jusqu'où ?* Université de Rennes II Haute-Bretagne, 6-8 novembre 2008.
- MICHEL-GUILLOU E., EHRLICH M., 2005. Proximité d'appartenance dans les réseaux de relations professionnelles dans l'agriculture. In Torre A., Filippi M. (dir.), *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*. INRA Éditions, « Un point sur... », Paris.
- MOISIERE X., 2007. *Les circuits courts alimentaires à Rennes Métropole. La caractérisation de l'offre et de la demande : première approche d'un territoire*. Mémoire de master II de géographie, université de Rennes II, 89 p.
- PECQUEUR B., 2001. Qualité et développement territorial : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés. *Economie rurale*, 261(1), 37-49.
- POLLAN M., 2006. *The omnivore's dilemma. A natural history of four meals*. The Penguin Press, New York, 464 p.
- PREVEL M., 2007. *L'usine à la campagne : une ethnographie du productivisme agricole*. L'Harmattan, « Sociologies et environnement », Paris, 299 p.
- REDLINGSHÖFER B., 2006. Vers une alimentation durable ? Ce que nous apprend la littérature scientifique. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°53, 83-102.
- RENAULT M., 2007. L'appréhension communicationnelle des relations sociales d'échanges : le cas de la vente directe de produits agricoles. In Amemiya H. (dir.), *L'agriculture participative : dynamiques bretonnes de la vente directe*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 193-210.
- SPANU A., 2008. *La pratique des circuits courts par des agriculteurs favorise-t-elle l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ?* Mémoire de fin d'études Agrocampus Rennes. Fédération régionale CIVAM Bretagne, 63 p.
- VAN DAM D., 2007. L'agriculture biologique : un autre modèle agricole ou une opportunité économique ? In Le Caro Y., Madeline P., Pierre G., *Agriculteurs et territoires, entre productivisme et exigences territoriales*. Presses universitaires de Rennes, Rennes, 81-103.
- VAN DER WERF H., PETIT J., 2002. Évaluation de l'impact environnemental de l'agriculture au niveau de la ferme : comparaison et analyses de 12 méthodes basées sur des indicateurs. *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°46, 121-133.